L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

JEUDI 22 AVRIL 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 22 avril.—Temps nuageux; baisse du baromètre, vents plus obscurs du sud, temps convert, pluie possible sur la côte.

Température du 21 avril 1880.

Thermomètre de C. DUBAIL, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	66	19
Midi	72	22
3 P. M.	72	22
6 P. M.	70	21

Stations météorologiques.

Mercredi, 21 avril, 6 h. 56 P. M.

Stations (Fahrenheit)	Temperature	Stations	Temperature
Augusta, Ga.	67	Louisville, Ky.	71
Atlanta	72	Memphis, Tenn.	73
Galveston, Tex.	74	Mobile, Ala.	83
Cairo, Ill.	—	Montgomery, Ala.	78
Chattanooga, Tenn	71	Nashville, Tenn.	74
Cincinnati, O.	70	New Orleans	78
Davenport, Iowa	71	Omaha, Neb.	77
Dubuque, Iowa	72	Pittsburgh, Pa.	73
Dallas, Texas	76	Shreveport, La.	71
Indianola	74	Vicksburg, La.	78
Keokuk, Iowa	72	St Louis, Mo.	75
Key West, Fla.	76	St Paul, Minn.	74
LaCrosse, Wis.	72	Vicksburg, Miss	79
Leavenworth, Kan.	75	Yankton, D. T.	80

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux du plus bonnet).

Augusta	10.02	Nashville, Tenn	26.02
Cairo, Ill.	—	New Orleans*	1.03
Chattanooga, O.	16.04	Omaha, Neb.	8.01
Davenport, Iowa	9.00	Pittsburgh, Pa.	3.00
Dubuque, Iowa	9.06	Shreveport, La.	18.03
La Crosse, Wis.	7.09	St Louis, Mo.	15.08
Leavenworth, K.	4.00	St Paul, Minn.	5.07
Louisville, Ky.	9.03	Vicksburg, Miss	—
Memphis, Tenn	34.06	Yankton	6.00

* Le niveau des hautes eaux de 1874.
J. C. DUBAIL, Opticien.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé:

MARIAGE—John Thompson à Mlle Clara Richardson.

O. Welsh à Mlle Katie Hennings.
G. L. Kerlérec à Mlle L. M. Carrière.
John Gonzales à Mlle A. Hathaway.
Jacob E id à Mme Veve Elisa Clarke.
Anton Bohl à Mme Veve Hen y Mer.
Francois D. Morse à Mlle Alice Curtis.
James Conrad à Mme Lizzie Heath.
E. Paradis à Mlle E. Soulagnet.

NAISSANCES—Mme H. J. Bruning, un garçon, 12 avril.
Mme J. H. Bertonière, un garçon, 26 mars.
" Joe Jones, un garçon, 19 mars.
" E. Pierre, une fille, 18 mars.
" A. Clay, un garçon, 27 février.
" James Regan, un garçon, 11 avril.
" Frank Casso, une fille, 11 mars.

DECES—Félix Honoré, 42 ans, rue Broad, près Lafayette, natif de France.
Riley Will ams, 23 ans, 285 rue Tchoupitoulas, natif de la Louisiane.
E lizabeth Seer, 14 jours, 211 rue Port.
François Rossi nau, 43 ans, 172 rue Romas, natif de Mexique.
Henry Graf, 38 ans, 52 rue Marigny, natif de France.
Emmanuel Blessey, 52 ans, 282 rue Barouze, natif de la Nouvelle-Orléans.
E. J. Meyer, 10 mois, 31 rue Sixième.
Walter Williams, 2 ans, coin des rues Thalie et Willow.
Clotilde A. Loubard 9 mois coin des rues Olivia et Eveline, native de la Louisiane.
Mme Alba A. Smith, 68 ans, 99 rue Baissa, native de la Virginie.

Cour de district.—A la deuxième cour, la succession de Mme Ann Hooper, veuve de M. James Kenny, calle de Josephine François, et celle de Margaret P. Farrell, veuve de M. Timothy Farrell, sont ouvertes.

A la troisième cour, M. James D. Edwards réclame à M. John Henderson $615,96, montant d'un billet.

Dans le procès des exécuteurs testamentaires de Daniel Edwards contre M. J. D. Edwards, le jugé a rendu un décret en faveur du défendeur.

A la quatrième cour, M. Ferdinand Hauler réclame à Mme Jane Richards, la somme de $240, montant d'un billet.

A la sixième cour, dans le procès que Mme veuve Elizabeth Knittel a intenté à M. P. F. Herwig, le juge a rendu un décret en faveur de la demanderesse pour $161 34.

Dans celui de l'Etat de la Louisiane contre la banque des Citoyens, le juge a refusé une nouvelle audition de cause.

Le juge a refusé d'accorder une nouvelle audition dans le procès de M. O. A. Pearce contre M. W. L. Cushing et autres.

Cours criminelles.—A la Cour criminelle supérieure, Charles Manuel, c., accusé de détournement de fonds, et George Samuel, de coups de poignard, seront déclarés innocents.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de Pofficier E. Santa Rosa, accusé de voies de fait; de Mme Hale et de Joseph Spicer, accusés d'avoir battu un officier de police.

Le second jugement de Thomas Wall en Robert Smith, accusé d'avoir volé $10,000, au Southern Express Company, le 23 décembre 1868, a commencé hier matin. M. J. P. Southworth, avocat de la défense, a maintenu que la cour criminelle supérieure n'a pas juridiction, la loi qui définit les degrés de vol et a créé le tribunal ne datant que de 1874, c'est-à-dire six ans après l'époque à laquelle le vol a, allègue-t-on, été commis; que l'inculpé est déjà en ce moment devant la première cour de district.

Les témoignages seront pris aujourd'hui.

A la première cour de district, M. Luxemberg, avocat de John Doyle, déclaré coupable d'avoir attaqué Charles Mielding, le 20 janvier dernier, au No 41 de la rue Tchoupitoulas, a demandé une suspension de jugement.

John McCoy est déclaré coupable d'avoir assailli Louis Hartmann, le 3 avril.

Le jury a acquitté Alfred Fott, chinois, qui était accusé d'avoir enlevé Fanny Door, petite négresse âgée de 12 ans.

Pour du juge Sheehan.—Henriette Barafrac ou Elizabeth Foster, qui était accusée de voies de fait, a été condamnée à $20 d'amende ou à trente jours de prison de paroisse, pour s'être battue et avoir troublé la paix.

Agnès Williams, a été condamnée à une amende de $10 ou à vingt jours de prison pour insultes, menaces et langage obscène.

Mary François, qu'un affidavit accusait d'avoir poignardé Hannah Glover, a été condamnée à une amende de $20 ou à trente jours de prison de paroisse pour s'être battue et avoir troublé la paix.

Norah O'Neil, Mary Flood et Rose Kalteg, pour ivrognerie, ont été condamnées à $5 d'amende ou à dix jours de prison.

Mary Yancey et Joe Limmer ont été condamnés à $10 d'amende ou à vingt jours de prison—la première, pour ivrognerie et brie de paix, le second, pour ivrognerie et langage obscène.

Le juge a acquitté Charles Unhoffer et Henry Johnson, accusés de vol.

J. H. Ladwigsen Jr., qu'un affidavit déclarait atteint d'aliénation mentale, a été envoyé à l'asile.

Cour du juge Mitlemberger.—M. W. Perez, accusé d'avoir enfreint les clauses 3 et 4 de la loi 44 de 1879, lesquelles prohibent la vente des billets des loteries qui ne sont point permises, a fourni un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Lizzie Murphy et Clara Victor, pour avoir enfreint l'ordonnance 528 qui a trait aux prostitutes, ont été condamnées à une amende de $15 ou à trente jours de prison de paroisse.

Emma Jones, accusée de vol, a été envoyée devant la Cour criminelle supérieure. Cautionnement de $500.

Le juge a acquitté Charles Davis, qu'un affidavit accusait d'être suspect et dangereux.

James Hennessey, pour voies de fait, a dû fournir un cautionnement de $250 pour répondre de ses bonnes conduites.

Marks Sintos, accusé d'être entré avec Alexander Michel, de jour, avec effraction, chez M. Gavarina, au No 37 de la rue du Quartier, et d'y avoir volé des bijoux a dû fournir un cautionnement de $1,000 en attendant l'interrogatoire. Il n'a été arrêté qu'hier. Michel a déjà été envoyé devant la première cour de district.

Education publique.—La réunion régulière du mois d'avril du conseil des directeurs des écoles publiques est gratuites a eu lieu hier soir, avec M. T. J. Semmes au fauteuil de la présidence.

En en qualité de rapporteur du comité des professeurs, M. J. K. Gathein a rendu compte de tout ce qu'avait fait le comité depuis la dernière séance du Bureau, et a annoncé les noms des professeurs démissionnaires.

La somme de cinq cent-vingt-cinq piastres a été votée en faveur de M. Wm Furrie pour le paiement de réparations faites par lui à la bâtisse d'école de la rue Laurel.

Après avoir traité des questions d'importance, l'assemblée a siégé à huis-clos.

Nouveaux concurrents aux bureaux de l'assessor des contributions:

Peter Bulow à Thomas Mahon, un terrain et bâtisses, 27x110, rue Bertha entre Rocheblave et Hospital.
Jules Ehrhardt et autres à Adolphe C. Pelican, un terrain et bâtisses, 28x115, rue Zenobie entre Claiborne.
John S. Oliver à Mme Antonia Gérondeau, un terrain et bâtisses, 25x104, rue Hagemann.
Vendre $1,250
Vente d'Andrew F. Elliot au Dr James Wyatt, un terrain et bâtisses, 26x150, rue Gaso entre Marais et Dorgenois $3,000
Succession de Mme C. Keller à Mme Josephine Bouyer, un terrain et bâtisses, 28x140 rue Montegut, entre Royale et Chartres $1,250
Vente de C. J. Bauher et autres à Henry Bauhan Sr., un terrain et bâtisses, 25x100 rue Pauline, entre Agaier et Jean-Baptiste $1,000

Incendie.—Le feu s'est déclaré, hier matin, à onze heures, au deuxième étage du No 59 de la rue St-Charles, occupé par M. Otto Coyle, chimiste.

A peine le policeman Sinlare et le caporal O'Neil, qui se trouvaient sur les lieux dans le moment curent-ils donné l'alarme qu'une épaisse fumée s'est élevée de la bâtisse. Les pompiers brûlaient avec une rapidité effrayante.

Les pompes et les machines Babcock ont répondu promptement à l'appel. Au bout d'une heure, côtes avaient éteint les flammes, mais la mannaie n'était plus qu'un monceau de ruines.

La magnaie de l'encaisseur de la rue Union—celui de M. L. Hooks, chapelier, et de MM. Mazignande & Bort, marchands de fourrures de compagnies de chemins de fer; le No 51, dont le rez-de-chaussée est un café connu sous le nom de "Genet" et la partie supérieure est distribuée en bureaux—ont été considérablement avariés par l'eau.

On croit que la perte s'élève à une trentaine de mille piastres. M. Coyle a, dit-on, une assurance de $13,000.

Arrestation illégale.—M. A. Saloy a été arrêté, hier matin, à huit heures, au coin des rues Dumaine et Decatur, par un officier de police, sans warrant, et uniquement parcequ'un l'agent le soupçonnait de vendre des billets de loterie de la Havane.

Lorsque le prisonnier a été amené devant le recorder, les déclarations ont établi qu'à la station de police on l'avait fouillé et qu'on n'avait trouvé sur lui rien qui pût indiquer qu'il avait vendu ou vendait des billets de loterie.

L'officier a dit qu'il avait fait l'arrestation parce qu'on l'avait informé que M. Saloy avait vendu un billet le 12 du courant.

Le juge Miltenberger a réprimandé l'officier qui s'était permis d'arrêter M. Saloy sans aucune preuve, et simplement parce qu'il le soupçonnait d'avoir des billets de loterie. Personne, a fait encore observer le juge, ne serait à l'abri d'une arrestation si un simple soupçon l'autorisait. M. Saloy a été acquitté.

Nominations.—Le gouverneur a fait les nominations suivantes:

Raphaël De Blanc, juge de paix du premier ward de la paroisse St-Martin, en remplacement de Louis E. Laloire, démissionné;

H. P. Merrill, membre du conseil de la ville de Coushatta, paroisse Red River, en remplacement du Dr W. Guthrie, démissionnaire;

Le capitaine F. B. Selby, membre du conseil de la ville de Coushatta, paroisse Red River, en remplacement de H. B. Jones, démissionnaire;

Horace Smith, constable du cinquième ward de la paroisse Iberville, en remplacement de J. B. Valentine, qui n'a pas rempli les formalités voulues.

Paragraphes.—Le Pike Benevolent Association—société de bienfaisance—a élu le colonel F. H. Robinson président, John Mountfort vice-président, B. Ruig archiviste, John M. Hainkel, secrétaire aux finances, A. Smith trésorier, William Robe percepteur, E. A. Morel conducteur, W. H. Rugen warden, Geo. W. Pollion gardien à l'intérieur, H. Dallmann gardien à l'extérieur, J. C. Schembeck marshal, le Dr J. N. Folwell, médecin.

—La batterie E, cinquième compagnie du régiment d'artillerie d'Orléans, capitaine A. Sambola, donne un grand festival, dimanche prochain, 25 août, au jardin Magnolia. Le prix du billet est de cinquante sous. Les dames et les enfants seront admis gratuitement. Nous remercions le capitaine Sambola de l'aimable invitation qu'il nous a adressée.

—Le juge de la cinquième cour de district vient de décider que le Chicago, St-Louis and New-Orleans Railroad Company n'a pas le droit d'avoir, dans la rue St-Joseph, de la rue des Remparts au fleuve, des *cars* mus par la vapeur. La loi 78 de la session extraordinaire de 1870, dit-il, autorise la compagnie du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord à étendre et maintenir une ligne dans la rue St Joseph, mais lui défend, distinctement, de se servir de vapeur comme puissance motrice dans la rue Delord ou la rue St-Joseph de la rue des Remparts à la levée.

—Des voleurs se sont introduits, dans la nuit de mardi à mercredi, dans le café Bird Cage, rue North Market, près Tchoupitoulas, et en ont emporté quarante-deux piastres ainsi qu'une boîte de cigares.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $54,860 55, dont $5,056 78 provenant du revenu intérieur, $666, en or, $110 20, en argent, et $144, en billets, provenant de la douane, $15,622 75 du bureau de poste, $32,860 82 de différentes sources.

—La maison C. A. Whitney & Cie établira, l'automne prochain, une ligne de steamers entre la Nlle-Orléans et les ports du Mexique.

—Le sergent a déposé, hier, à la station du sixième precinct, un revolver portant le mot "Bonanza" et à sept coups. L'arme lui a été remise par le *foreman* du chemin de fer de Jackson, M. Fazende, qui l'avait reçue par le *driver* que M. Oxey a assailli dans la soirée du 4 de ce mois. M. Oxey l'avait laissé tomber dans le car et l'était enfui. Le driver avait accusé M. Oxey d'avoir voulu le tuer, mais il a plus tard retiré la plainte. Le revolver sera envoyé au commis chargé de garder tout ce qu'on trouve sur les prisonniers.

—Le pont au coin des rues Craps et Kerlerec est cassé et celui des rues Broad et Douane est en très mauvais état.

—Un chien mort, orne la rue Claiborne près de la rue Canal.

—Un chien qui avait mordu un enfant, au coin des rues Indépendance et Ameur, a été tué.

—Le passage à l'encoignure des rues Royale et Conti, est en très mauvais état.

—Des voleurs sont entrés dans la piqueria de coton, située au coin des rues Hunter et Tchoupitoulas, et y ont enlevé quatorze paquets de coton. Le sergent Reynolds et le caporal Driscoll en ont retrouvé cinq dans le magasin de brie-à-brac, à l'encoignure des rues Ste-Marie et Tchoupitoulas. Thomas Gorman a été arrêté comme étant un de ceux qui avaient commis le vol.

Procès à la cour suprême de l'Etat.—Les procès suivants seront appelés à la cour suprême de l'Etat:

LE LUNDI 3 MAI, 1880.

No 5303. Blanc & Legendre vs Wallace Chappin & Co., et als.
No 6498. John A. Morris vs Nouville Bienvenue.
No 6499. George C. Norcross vs Marie Louise Languille.]

LE MARDI 4 MAI, 1880.

No 7681. Heirs of Elias Amlung and F. Malleriek vs Mary Germain.
No 7809. John Schnechenberger vs City of New Orleans.
No 7810. A. Frederick vs City of New Orleans.
No 7660. State of Louisiana vs Geo. R. Finley & Co., in liquidation, et al.
No 7232. Summers & Brasnian vs James S. Clark.
No 7668. Andrew Hero, Jr., vs Nicholas Connell et al.
No 7619. Dr O. Anfoux vs M. L. Bosbe et al.
No 7699. Mrs H. S. B. Kingsbery et al. vs J. S. Wheeler, executor, et als.
No 7673. Succession of Mrs Jennie Amos Walker.
No 7623. Succession o' William Wise.
No 7700. Buck & Beauchamp vs Blair & Bush.

LE MERCREDI 5 MAI, 1880.

N 7669. State ex rel. John Pasley vs Recorder of Mortgages.
No 7748. French & Co. vs Thomas H. Davidson.
No 7520. W. G. Wilmot & Co. vs steamer Ouachita Belle, captain and owners.
No 7636. Ulmas & Co. vs Briggs, Payne & Co.
No 7803. Richard Devonshire vs J. R. Alcee Geath'eaux et al.
No 7755. Henry Bacon vs Thomas Shith.
No 7765. Henry Buddig vs Mrs Louise Simpson et al.
No 7766. Michael J. McAdam vs John S. Rainer et al.
No 7873. Succession of Mrs Magdalena Buhler.
No 7641. State of Louisiana vs Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company.
No 7892. Mrs Eliza Johnston vs Stuart Johnston.

LE JEUDI 6 MAI, 1880.

No 6902. City of New Orleans vs Aug. Mouanelle.
No 7859. State of Louisiana ex rel. A. Hero, Jr., vs A. H. Isnoom, Administrator.
No 6503. Hermann Fuhlmann vs Annie Deubel, widow Chas F Barens.
No 6504. Geo. C. Norcross vs Adam Boge.
No 6506. Geo C Norcross vs Patrick Burke et als.
No 5154. John Moylan vs City of New Orleans.
No 5155. Meyers & Levy, Benj Moy vs subrogatoire vs opposition D'Aiuar & De Cordova.
No 5186. Thompson & Greenfield vs George Powell.
No 5512. Wm. Terrell, for the use, etc., vs James Terrell et als.
No 6619. Geo. C. Norcross vs Pierre Lacoste et als.

LE VENDREDI 7 MAI, 1880.

No 6478. Rufus Waples vs New Orleans Republican Printing Company.
No 945 O. John Smith (Schmidt) vs B. M. Turnbull, administrator.
No 6482. Henry Street et al. vs City of New Orleans.
No 6520. Geo. C. Norcross vs Mr and Mrs Pierre Lacoste.
No 6521. Maria Clarkston vs Vincent & Co.
No 6523. Sarmiento, Bagney & Co. vs New Orleans, Mobile and Texas Railroad.
No 6532. Geo C. Norcross vs Mr and Mrs P. Lacoste.
No 6534. Samuel B. Moore vs William C. Sheppard.

LE SAMEDI 8 MAI 1880.

No 7679. State of Louisiana vs Solomon Pitcher.
No 2570. Jefferson Savings Company vs Roche et als.
No 6442. Lewis Fried vs Amand Mahoney.
No 6562. Mrs A. M. Simms vs L. A. Sparks et als.
No 6668. Union National Bank of New Orleans vs Succession of Thomas E. Doe.
No 6606. Empire Parish Packet Company vs Union Insurance Company of Louisiana.
No 6619. Alfred Keen vs S. S. Carlisle.
No 6560. State of Louisiana ex rel. City of New Orleans vs State National Bank.

Pantomines dernier genre, à l'Etoile Rouge.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 32] LOI

Pour régler l'exercice de la profession de dentiste dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1. *Il est resolu par l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane* qu'à partir de l'adoption de cette loi il sera interdit à toute personne d'exercer la profession de dentiste en Louisiane, à moins que la personne n'ait gradué et n'ait reçu un diplôme de la faculté d'un collège dental jouissant d'une charte sous l'autorité d'un Etat de l'Union ou de quelque gouvernement étranger, ou n'ait obtenu un certificat d'un bureau d'examinateurs dentistes, dûment autorisé par cette loi à délivrer ces certificats.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc: que le Bureau d'examinateurs d'entistes consistera en cinq gradués dentistes et praticiens, bien vus de la *société dentale* de la Louisiane et ayant pratiqué en cet Etat pendant trois ans au moins. Ledit Bureau sera élu par la *société dentale* d'Etat pour servir pendant deux ans. Le président de ladite *société dentale* de l'Etat de la Louisiane aura le pouvoir de remplir toutes le vacances dans ledit Bureau pour les termes non expirés.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc., qu'il sera du devoir de ce Bureau, *prémièrement*, de se réunir annuellement, à l'époque de la réunion de la *société dentale* de l'Etat de la Louisiane, ou plus souvent, sur l'appel de trois membres du dit Bureau, et après avis de trente jours, dûment donné; *deuxièmement*, d'octroyer un certificat à tout postulant qui prouvera d'une manière satisfaisante qu'il a gradué ou reçu un diplôme d'un collège dental incorporé, sans droits, frais, ni examen; *troisièmement*, d'accorder des certificats à tous les autres postulants qui pourront passer un examen favorable, sans droit ou frais d'aucun genre; *quatrièmement*, de tenir un livre où seront enregistrés les noms de toutes les personnes à qui ces ces certificats seront accordés.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc: Que le livre ainsi tenu, sera un livre d'enregistrement et un extrait de ce livre, certifié par l'officier qui en a en la garde, sera reçu comme preuve devant toute cour de cet Etat.

Sec. 5. Il est décrété en outre, etc: Que trois membres du dit Bureau constitueront un quorum pour la transaction des affaires, et que si un quorum fait défaut le jour de la réunion, ceux qui seront présents pourront s'ajourner jusqu'à ce que le dit bureau soit en nombre pour délibérer.

Sec. 6. Il est décrété en outre, etc: Que deux membres du dit Bureau pourront accorder un certificat à tout postulant pur pratiquer jusqu'au prochain meeting autorisé du dit Bureau. Alors le fait sera rapporté et le certificat temporaire expirera, mais ce *certificat temporaire* ne sera pas accordé après que le Bureau aura refusé un certificat.

Sec. 7. Il est décrété en outre, etc: Que toute personne qui, en violation de cette loi, prétendra à exercer régulièrement la profession de dentiste en Louisiane, sera passible d'être mise en accusation, et sur conviction, sera condamnée à payer une amende de cinquante piastres au moins et de trois cents piastres au plus; *pourra* que rien dans cette loi ne s'applique aux médecins et chirurgiens réguliers.

Sec. 8. Il est décrété en outre, etc: Qu'une moitié de toutes les amendes collectées profitera à la *société dentale* de l'Etat de la Louisiane et l'autre moitié au fonds d'éducation de la paroisse où le délit a été commis.

Sec. 9. Il est décrété en outre, etc.: Que les dentistes qui seront praticiens en cet Etat au moment où cette loi sera promulguée seront dispensés de compléter aux clauses de la première section de cette loi.

Sec. 10. Il est décrété en outre, etc.: Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec les dispositions de la présente sont rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 10 mars 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL A. STRONG
Secrétaire d'Etat.

No. 33.] LOI

Pour mettre en vigueur l'article 133 de la Constitution et pour imposer une pénalité aux officiers qui ne s'y conformeront pas.

Section 1. *Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane*, Que les shérifs, greffiers ou autres officiers des cours civiles de district de la paroisse d'Orléans sont requis de déposer au greffe judiciaire, choisi par les dites cours, tout l'argent, tous les billets, bons ou sécurités, qui viendront en leurs mains, excepté tels billets ou documents qui pourront être enregistrés comme preuves dans les procédures et qui seront gardés par le greffier de la cour, sous l'article 133 de la Constitution, et de faire, dans les quarante-huit heures, des retours écrits des sommes, des valeurs ou des billets etc... que ces officiers auront reçus.

Sec. 2. *Il est décrété en outre etc...* Que tout shérif, greffier ou officier qui négligera de faire ces dépôt et ces retours écrits, comme il est dit ci-dessus, sera jugé coupable de délit, et sera sur conviction, condamné à un emprisonnement de six mois au plus et à une amende de cinq cents piastres au plus.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 15 mars 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 34] RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Chargeant l'avocat-général d'examiner la Charte et les affaires de la Compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'avocat-général de l'Etat soit chargé de prendre en considération les griefs de l'administrateur des améliorations de la ville de la Nlle-Orléans, et publiés dans les journaux de la Nlle-Orléans, le 26 février 1880, sur la Compagnie de Navigation et du Canal Carondelet; et si l'avocat-général, après une investigation des affaires et de l'administration de la dite compagnie, trouve qu'elle a violé sa charte, alors, il prendra les mesures nécessaires pour faire entrer la propriété de la Compagnie de Navigation et du Canal Carondelet en la possession de l'Etat et pour déclarer sa charte forfaite en à sa fin.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 14 mars 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 35] LOI

Pour la punition de délits où la pénalité n'est pas nécessairement la prison, les travaux forcés ou la mort.

SECTION 1—*Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane*, Qu'il sera du devoir du shérif, immédiatement après l'arrestation et l'envoi en prison de toute personne accusée d'offense non nécessairement punissable par l'emprisonnement, les travaux forcés ou par la mort, de notifier à l'avocat de district la dite arrestation.

Sec. 2—Que les avocats de district peuvent enregistrer des informations au bureau du greffier de la cour de district, et que cet enregistrement sera aussi valide que s'il était fait en pleine cour.

Sec. 3—Que les juges des cours de district, aux termes autres que les termes réguliers du jury, auront autorité pour commencer un jury spécial, dont le nombre devra être désigné, pour le jugement de toutes les affaires criminelles où la pénalité n'est pas nécessairement l'emprisonnement aux travaux forcés ou la mort.

Sec. 4. Que dans tous les procès ayant lieu sous les dispositions de cette loi, les dits procès seront soumis à un jurî composé de cinq personnes; pourvu que l'accusé puisse écarter le jugement par jurî et être jugé par la Cour; et pourvu en outre que dans tous procès semblables l'accusé aura le droit de réquerir cinq jurés péremptoirement et tout autre nombre pour cause; *et pourvu* en outre que l'Etat ait le droit de récuser trois jurés péremptoirement et tout autre nombre pour cause.

Sec. 5. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec le présente sont rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 17 mars 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Chansonnettes pour hommes, à l'Etoile Rouge.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES À L'ABEILLE

NOUVELLES ÉTRANGERES

FRANCE.

Elections municipales.

Marseille, 21—Aux élections municipales, les candidats de la gauche extrême ont battu les candidats des travailleurs socialistes.

Programme du comité révolutionnaire.

St-Pétersbourg, 21—Le Berog, journal semi-officiel, publie le programme du comité exécutif révolutionnaire. Le programme déclare que le gouvernement étant regardé comme un ennemi, tous les moyens pour le renverser sont justifiables. Tous les éléments d'opposition bien que n'étant pas actuellement et réellement alliés avec le comité, auront son assistance et sa protection. Toute personne, tout groupe social, connu comme aidant le gouvernement sera traité en ennemi. La publication de ce document par le Berog inaugure une nouvelle politique. Le Berog annonce qu'il continuera à la poursuivre contre les révolutionnaires.

Bataille entre Albanais et Serbes.

Belgrade, 21—Le Moniteur annonce qu'une bande d'Albanais a passé la frontière de Servie et a été repoussée par les troupes serbes. Des deux côtés il y a eu des tués et des blessés.

Points occupés par les Chiliens

Valparaiso, 27 mars—Les Chiliens ont occupé Mogonga, Cuerto, Los Angelos et Tarapée et commandent les chemins conduisant à Coregulier.

La Constellation.—Rappel de Sir Charnett Wooleseley de l'Afrique.—Décorations.

Londres, 21—Le navire de guerre des Etats-Unis Constellation a débarqué une partie de son chargement à Cork.

On affirme que des ordres ont été envoyés par télégraphe au général Wooleley de revenir immédiatement du sud de l'Afrique en Angleterre. On l'attend vers le 15 du mois prochain.

Hier, à une réunion du conseil privé, lord John Manners, M. Ashleton Cross et sir Stafford Northcote ont reçu l'ordre du Bain, et lord Cranbrook, l'ordre de l'Etoile de l'Inde.

M. Bothwick a été fait chevalier et M. H. S. Northcote, membre du d'Exeter a été du compagnon de Bain.

La démission du cabinet Beaconsfield.

Londres, 21—Il est probable qu'après la séance de cabinet d'aujourd'hui, lord Beaconsfield ira à Windsor présenter sa démission de la reine.

L'association de la Presse dit qu'après cette visite du premier ministre, son successeur sera appelé à Windsor, et que le choix de Sa Majesté sera connu ce soir. On croit que ce sera le marquis de Hartington qui sera appelé.

Mariage de la princesse Frédérique de Hanovre avec le baron Rammengen.

Londres, 21—Il est fort possible que le ministère ne prenne pas se retraite avant le mariage de la princesse Frédérique de Hanovre avec le baron Rammengen qui doit avoir lieu, samedi prochain, à Windsor.

Lord Beaconsfield et plusieurs membres de son cabinet y sont été invités. Un changement de cabinet forcerait de changer le programme de la cérémonie.

Nouvelles du Mexique.

Mexico, 19—Le Congrès a accordé $90,000 aux filles du général Donato Guerra pour les services rendus au pays par lui.

Les journaux de Vera Cruz disent qu'il y fait froid comme en hiver.

Nouveaux détails sur l'ouragan du 18.

St Louis, 21—Des avis de Marshfield disent qu'un grand nombre de cadavres gisent encore sur la route. Sur le total des personnes qui ont péri, et qui s'élève à près de 100, 12 seulement ont été enterrées.

On ne peut encore avoir une liste complète des tués et des blessés. Marshfield a été le siège du comté de Webster, il est à 215 milles de St Louis, situé sur le plateau des monts Ozaok, mais le terrain n'est pas très élevé.

Plus tard—On compte actuellement 81 décès. Quatre autres victimes ne passeront pas la nuit. Presque tous les habitants sont blessés; une cinquantaine très sérieusement et bon nombre d'entre eux mourront, ne n'en relèveront pas. On compte beaucoup d'enfants et de nègres parmi les morts.

Plus tard.—Une dépêche de Marshfield dit que 71 victimes ont été enterrées. 25 personnes sont à la mort. Le nombre des blessés grièvement est d'environ 150. Un bébé de 18 mois dont la mère avait été tuée, dont les soutiens naturels avaient été blessés, a été trouvé le 19 dans un ravin, au nord de la ville, où il avait passé la nuit. Il n'est pas malade.

Un autre de deux ans, a été trouvé dans l'après-midi du 19 au haut d'un arbre, ou il est resté près de 24 heures. Il a été fortement contusionné, mais il n'en a pas mourir. Ses parents demeurent à près de 3 milles de là. Il a fait seul une course aérienne de près de 3 milles. Un wagon a été transporté à 4 milles de distance.

De 20 à 40 personnes ont été tuées dans la compagne. On dit que Cornucan, dans le comté de Barry, a été presqu'aussi maltraité que Marshfield.

St-Louis, 21—Des avis du comté de Texas, Missouri, disent que le village de Licking a été entièrement détruit, moins trois maisons. 300 personnes sont sans abri, 1 a péri, 7 sont blessées, une partie du pays est ravagée.

Little Rock, Ark., 21—Des avis de Fayetteville rapportent que l'ouragan de dimanche soir a détruit un grand nombre de maisons, en a emporté plusieurs en l'air et les a mises en pièces. Il y a eu de nombreux blessés.

St Louis, 21—Des dépêches reçues disent que l'ouragan a sévi cruellement dans le comté de Morgan; il a démoli des maisons sur son passage et n'a rien laissé debout.

Le village de Barnettsville a été mis en pièces. Il y a eu plusieurs tués et blessés.

On estime maintenant à plus de 100 le nombre de tués dans le comté de Webster. Marshfield est le siège, et à 200 celui des blessés. La perte dans ce comté surpasse un million de dollars.

Ecroulement d'une batisse à New York.

New York, 21, 10 h. 30 du soir—Une dépêche reçue à la police dit qu'une partie du bâtiment dans le jardin de Madison avenue, entre O'Neil et la partie donnant sur Madison avenue. La police, les pompiers, les ambulances sont au travail. Ils essaient de retirer les victimes des débris.

Il y avait une Foire au profit de l'hôpital Hahnemann et la foule était nombreuse au moment de l'accident. Tous les environs sont remplis d'une foule anxieuse.

Il y avait 800 personnes dans l'édifice quand la partie qui fait face à Madison Avenue s'écroula.

Le mur tombe à l'extérieur, une partie du toit à l'intérieur. On ne sait pas encore le nombre des personnes tuées. On a déjà retiré des débris 3 tués et 7 blessés.

La partie qui s'est écroulée était une galerie de peinture.

Les tableaux étaient loués, ils étaient assurés pour $150,000 contre l'incendie, mais non contre les accidents.

Incendie.

Ottawa, 21—Un vaste incendie fait rage à Hull, en face de cette ville; il fait des progrès effrayants. Une bonne partie de la ville est perdue. 150 maisons sont détruites. On a envoyé la brigade d'incendie au secours de la ville; mais les efforts semblent être impuissants à cause de la violence du vent.

Richmond, Maine—Un incendie a détruit trois fabriques, cinq résidences et un yacht à vapeur. Perte $115,000. 300 personnes se trouvent sans emploi.

Ottawa 21, 5:30 p. m.—Plus de 200 maisons sont détruites, elles étaient en bois, et habitées par la plusse pauvre. Il en résulterre une misère effroyable.

WASHINGTON.

CONGRES.

Sénat.

M. Vance, du comité des affaires navales, fait un rapport avec amendements sur le bill de la Chambre ayant pour but de régulariser le mode d'achat du tabac pour la marine. Mis à l'ordre du jour.

M. Jones, Floride, du même comité, fait un rapport favorable sur le bill de la Chambre en faveur de l'érection d'un quai du gouvernement, à Key West. Ordre du jour.

M. Windom, du comité des chemins de fer, rapporte avec amendements le bill du sénat qui prolonge le temps accordé pour l'achèvement du Pacifique du Nord. —Ordre du jour.

M. Jones annonce qu'il a l'intention de faire un rapport de minorité sur ce bill.

Le sénat passe aux questions à l'ordre du jour. Le bill accordant une pension à James F. Thorn, courrier, est de nouveau mis en discussion. M. Maxey parle en faveur du bill.

Le bill, après une longue discussion est adopté. La pension a été accordée à titre de soldat.

Le Sénat reprend la discussion sur le bill des indemnités de guerre.

L'amendement Hoar ayant de la liste des réclamations à payer les assurances a été adopté à une majorité de 38 contre 18.

M. Thurman dit qu'il ne peut soutenir le bill ainsi dégénéré, et il demande que l'on accepte en définition du président.

Sur motion de M